



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ aux contribuables de la susdite municipalité par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité,

QUE :

le 794, chemin de Saint-Julien (la petite salle du centre communautaire) soit le lieu pour les séances ordinaires du conseil pour les mois de juillet, août et septembre aux dates et heures prévues.

DONNÉ À SAINT-JULIEN, ce 9^{ième} jour du mois de juin 2010.

Réjean Gouin
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICATION DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réjean Gouin, secrétaire-trésorier et directeur général, résidant à St-Julien certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis dans le St-Julien vous parle et que j'ai affiché une copie de cet avis aux endroits suivants :

Au bureau municipal et à l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^{ième} jour du mois de juin 2010.

Réjean Gouin
Secrétaire-trésorier et directeur général